

Le Premier Ministre

Paris, le 26 MARS 2008

P - 3793

Madame le Député,

Comme plusieurs autres parlementaires, vous avez attiré mon attention sur l'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Gouvernement est particulièrement attaché au développement de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est vrai que la sentence arbitrale de 1992, acceptée par le Gouvernement de l'époque, a imposé une forte contrainte.

Le renforcement de la coopération avec le Canada est, dans ce contexte, une priorité, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources halieutiques ou du développement de l'industrie des hydrocarbures.

J'avais insisté sur ce point lors de mon déplacement au Canada en juillet 2008. Le Président de la République l'a également rappelé dans une lettre adressée au Premier ministre Harper en octobre 2008.

Le dossier de l'extension du plateau continental doit y contribuer, comme vous l'avez fort bien montré, avec votre collègue Louis GUEDON, dans le rapport adopté par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale en décembre dernier. Le plateau continental pourrait en effet constituer une des zones privilégiées de la coopération entre l'archipel et le Canada.

La mobilisation de la population, autour de l'ensemble des élus de l'archipel, indique que l'attente locale est forte.

La délimitation de ce plateau continental n'est pas tranchée. Elle ne pourra l'être que par la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies. C'est pourquoi, je vous confirme que le Gouvernement procédera avant le 13 mai prochain au dépôt auprès du Secrétaire général des Nations Unies d'une lettre d'intention comprenant des informations préliminaires à l'appui de notre demande d'extension.

.../...

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon
BP. 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Cette démarche vise à préserver les droits qui pourraient être reconnus à la France sur cette zone. Elle doit en tout état de cause aller de pair avec une intensification du dialogue avec nos partenaires canadiens.

Je sais que les élus de l'archipel auront à cœur de s'inscrire dans une démarche qui, loin de créer un nouveau contentieux avec le Canada, doit être le point de départ d'une coopération régionale renforcée entre nos deux pays.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes respectueux hommages.

*Bien à vous -
François Fillon*

François FILLON